



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



18023166

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 19 JAN. 2018

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0401.695.410

Dénomination

(en entier) : **ABBAYE DE SCOURMONT**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue du Rond-Point 294 - 6464 Forges

Objet de l'acte : Désignation du Président et Représentation de l'association

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 5 décembre 2017

1-Désignation du Président

En vertu de l'article 13 des statuts qui prévoit :

« Lorsque le supérieur de la communauté religieuse fait partie du conseil, il en est le président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le plus âgé des autres administrateurs, à moins que le président n'ait désigné un autre administrateur chargé de le remplacer. »

Et considérant que Dom Damiens Debaisieux a été élu Père Abbé de la Communauté, le CA décide que Dom Damiens assurera la présidence du conseil à la place de Dom Armand Veilleux qui reste administrateur.

2-Représentation de l'association

L'association exerce un mandat d'administrateur à la Fondation Chimay-Wartoise FUP.

Elle est représentée dans l'exercice de ce mandat par Dom Armand Veilleux.

Le CA décide qu'à dater de ce jour, la représentation de l'association dans le cadre de ce mandat est assurée par Dom Damiens Debaisieux.

Dom Damiens Debaisieux,
Président de l'Association.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature